

# ENQUÊTE PARCELLAIRE

Du 11 JUIN au 12 JUILLET 2018

MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

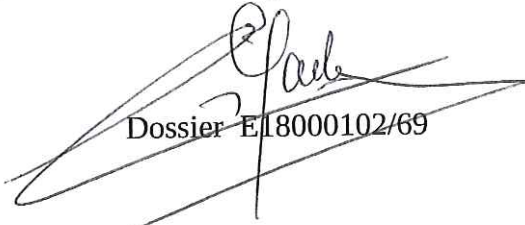
## RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DANS LE QUARTIER VAULX-EN-VELIN LA SOIE

### CONCLUSIONS

( Deux Pages )

Gaston Martin Commissaire Enquêteur

le 14 Août 2018



Dossier E18000102/69

Après : ### avoir étudié attentivement le dossier d'enquête initial reçu le 04/05//2018,  
### avoir pris contact avec les services de la Métropole de Lyon et de la mairie de  
Vaulx-en-Velin,  
### avoir visité à plusieurs reprises les lieux,  
### avoir recueilli des compléments d'information en cours d'enquête relatifs aux  
études préalables à la présente enquête,  
### avoir participé à l'organisation de l'enquête publique,  
### avoir rencontré Madame le Maire de Vaulx-en-Velin le 05/07/2018,  
### avoir vérifié l'affichage public et revisité les lieux ( pas d'affichage sur les lieux  
du projet, mais simplement en Mairie ),  
### m'être assuré que l'information du public avait été correctement faite,  
### m'être procuré les journaux d'annonces légales à fin de vérification des  
parutions (cf pièces jointes),  
### avoir assuré quatre permanences aux dates et heures prévues, à la Mairie de  
Vaulx-en-Velin,  
### m'être remémoré la théorie du bilan ( notamment illustrée par la jurisprudence  
du Conseil d'État « Ville nouvelle Lille Est du 28 Mai 1971).

J'ai constaté :

+++ que l'enquête publique, diligentée du 11 Juin au 12 Juillet 2018 inclus, s'est déroulée dans  
les conditions prévues par la réglementation,  
+++ qu'aucun incident susceptible de remettre en cause sa légalité n'est venu perturber le bon  
déroulement de celle-ci.  
+++ que la participation du public, certes modeste, a montré un intérêt de la population  
riveraine pour le projet,  
+++ qu'il n'est apparu nécessaire, ni de prévoir une réunion publique, ni, a fortiori , de  
prolonger l'enquête,

Je rappelle que les objectifs du projet sont les suivants :

### proposer des logements en cohérence avec les attentes de la population, c'est à  
dire , notamment, au vu du diagnostic réalisé, offrir aux usagers du quartier, sans attendre la  
réalisation complète de la ZAC, des espaces publics de qualité qui seront un lieu de vie et de  
rencontre des habitants et permettront des déplacements piétons sécurisés au sein du quartier, voire  
au-delà,

### proposer une mixité sociale et fonctionnelle, c'est à dire envisager, compte tenu  
de l'avancement global du projet, la construction de nouveaux groupes scolaires sur la partie Sud de  
Vaulx-en-Velin pour répondre aux besoins, là aussi sans attendre la réalisation complète de la ZAC,  
### d'accompagner l'opération par la réalisation d'équipements publics qui  
contribueront à la requalification du quartier autour du futur groupe scolaire tout en créant des accès  
depuis les diverses constructions du quartier.

Considérant les points suivants :

## les seuls tènements restant à acquérir constituent une surface très faible par rapport à la totalité de ceux nécessaires au projet,

## Madame me Maire de Vaultx-en-Velin est favorable au projet et souhaite sa réalisation rapide,

## L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conduit le Commissaire Enquêteur à donner un avis favorable assorti d'une recommandation ( voir Conclusions du Commissaire Enquêteur au sujet de cette enquête ),

## les emprises indiquées dans le projet sont, au vu du plan fourni, conformes à l'objet des travaux et strictement affectées au projet présenté,

## le propriétaire d'un des tènements concernés est intervenu à l'enquête pour demander à bénéficier d'une réquisition totale d'emprise,

**j'émet un AVIS FAVORABLE sur l'emprise du projet de réalisation d'équipements publics à destination scolaire et d'esplanade à Vaultx-en-Velin, avec la seule recommandation suivante :**

***la demande de réquisition d'emprise totale de la société TSD est à considérer positivement tant celle-ci va dans l'intérêt du projet et de la société.***

Gaston MARTIN      Commissaire Enquêteur

Lyon le 14 Août 2018

